ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 510:2019

Spécification pour l'habillement de protection destiné à être utilisé en cas de risque de happement par des pièces de machines en mouvement

Specification for protective clothing for use where there is a risk of entanglement with moving parts

Festlegungen für Schutzkleidungen für Bereiche, in denen ein Risiko des Verfangens in beweglichen Teilen besteht

11/2019

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 510:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 510:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 510:2019 **EN 510**

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Novembre 2019

ICS 13.340.10

Remplace l' EN 510:1993

Version Française

Spécification pour l'habillement de protection destiné à être utilisé en cas de risque de happement par des pièces de machines en mouvement

Festlegungen für Schutzkleidungen für Bereiche, in denen ein Risiko des Verfangens in beweglichen Teilen besteht

Specification for protective clothing for use where there is a risk of entanglement with moving parts

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 septembre 2019.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

© 2019 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 510:2019 F

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3
Introduction 4
1 Domaine d'application 5
2 Références normatives 5
3 Termes et définitions 5
4 Exigences 5
5 Variation dimensionnelle 8
6 Désignation générale des tailles 8
7 Marquage 8
8 Notice d'information du fabricant 8
Annexe A (informative) Justification et caractéristiques particulières 9
Annexe B (informative) Modifications significatives entre le présent document et l'édition précédente 10
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle 11
Bibliographie 12

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN 510:2019) a été élaboré par le comité technique CEN/TC 162 “Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage”, dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2020, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l’EN 510:1993.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et vient à l'appui des exigences essentielles du Règlement UE.

Pour la relation avec le Règlement UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Les modifications techniques les plus significatives apportées au présent document par rapport à l'édition précédente sont répertoriées à l'Annexe B.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

Le présent document s'applique aux vêtements spécifiques à porter lorsque le risque de happement ne peut être contrôlé par une protection efficace des machines comportant des parties en mouvement.

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences de conception des vêtements de protection qui réduisent au minimum les risques de happement ou d'entraînement par des pièces en mouvement lorsque le porteur travaille sur ou à proximité des machines ou appareils en mouvement dangereux. Ces exigences sont complémentaires des exigences générales énoncées dans l'EN ISO 13688.

Le présent document exclut l'habillement de protection contre les blessures occasionnées par des parties particulières de machines en mouvement pour lequel il existe des normes spécifiques, par exemple l'habillement de protection pour les utilisateurs de scies à chaîne (EN ISO 11393).

2 Références normatives

Les documents suivants sont référencés dans le texte de telle sorte qu'une partie ou la totalité de leur contenu constitue les exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements)

EN ISO 13688:2013, *Vêtements de protection — Exigences générales (ISO 13688:2013)*

3 Termes et définitions

Aucun terme n'est défini dans le présent document.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

— IEC Electropedia : disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

— ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse http://www.iso.org/obp

4 Exigences

4.1 Généralités

Les exigences de l'EN ISO 13688:2013 relatives à l'innocuité (4.2), au confort (4.4), au vieillissement (5) s'appliquent.

Les exigences de conception énoncées en 4.2 doivent être vérifiées par examen visuel et par examen manuel du vêtement, et si nécessaire, en soumettant à essai certains éléments du vêtement.

ILNAS-EN 510:2019 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop